

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE PARTICIPATION

Pèlerinage ASSISE ET CASCIA

Du dimanche 16 au vendredi 21 juin 2024

Prix du pèlerinage par personne (en chambre double)	1.300 €
Supplément chambre individuelle (dans la limite des places disponibles) :	75 €
Clôture des inscriptions : le 14 mars 2024 (sous réserve de disponibilité des places)	
A l'inscription, versement d'un acompte de 390 € (ou 465 € en cas de chambre individuelle). Solde de 910 € à régler pour le 16 mai 2024. Chèque à l'ordre des Pèlerinages Diocésains de Cambrai.	

CE PRIX COMPREND :

- Le pré-acheminement pour se rendre à l'aéroport avec un autocar de la compagnie Place Mobilité.
- Le transport aérien sur vols réguliers PARIS > ROME à l'aller et au retour de la compagnie aérienne AIRFRANCE.
- Les taxes d'aéroport et de sécurité, d'un montant de 80.00 € en vigueur le 20/10/2023.
- Le transport en autocar de tourisme privatisé pour les transferts et excursions.
- L'hébergement à l'hôtel Minerva 2** à Assise et l'hôtel Dellerose 3* à Cascia en chambre double.
- Les taxes de séjour.
- La pension complète à compter du dîner du premier jour au déjeuner du dernier jour.
- Les frais d'entrée dans les sites et monuments mentionnés au programme.
- L'assurance annulation, assistance et rapatriement, bagages de la Mutuelle Saint-Christophe (selon les conditions jointes dans le livret en annexe).
- Un livret de chants et le magnificat.
- Les offrandes laissées sur place.

CE PRIX NE COMPREND PAS

- Le supplément chambre individuelle : 75 € (nombre limité)
- Les boissons non mentionnées dans « ce prix comprend », les cafés et les extra personnels.
- Les suppléments éventuels en cas de régime particulier

CONDITIONS D'ANNULATION

Ce programme est soumis aux conditions générales de participation régissant les rapports entre les agences de voyages et leurs clients (voir document joint)

Annulation du fait de l'organisateur :

La direction des pèlerinages pourrait annuler le voyage si le nombre de pèlerins inscrits au 14 mars 2024 est inférieur à 25. Les sommes versées seraient dans ce cas intégralement remboursées sans indemnité complémentaire, de même si la situation sanitaire ne permet pas le voyage.

Annulation du fait du pèlerin :

Le pèlerin doit contacter le service par téléphone au 03 27 38 12 62 ou par mail : pelerinages@cathocambrai.com

Le courrier d'annulation ainsi que les justificatifs de cette annulation devront nous être envoyés dans les 2 jours suivant la date d'annulation.

Pour toute annulation liée à un cas de force majeure, voir la notice d'information de la Mutuelle Saint-Christophe jointe. Nous ne retiendrons que 200 euros de frais d'inscription par personne, du jour de l'inscription jusqu'au jour du départ.

En dehors du cas de force majeure :

Pour toute annulation :

- Du 14 mars au 14 avril 2024 : il sera retenu 20% du montant total du voyage par personne
- Du 13 avril au 14 mai 2024 : il sera retenu 40% du prix total du voyage par personne
- Du 15 mai au 01 juin 2024 : il sera retenu 60% du prix total du voyage par personne
- A partir du 2 juin : L'intégralité du prix du pèlerinage sera retenue.

Tout voyage interrompu ou abrégé du fait du voyageur, pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

Pèlerinages Diocésains de Cambrai, 174, rue Léopold Dusart, 59590 RAISMES

Tel : 03.27.38.12.62.

N° d'agrément : IM 059 110 015

E-mail : pelerinages@cathocambrai.com

<http://pelerinages.cathocambrai.com/>

